



Agent voirie

Conducteur d'engins de terrassement (CACES A et B1)

CDD de droit public de 6 mois pouvant déboucher sur un CDI

Missions :

Sous la responsabilité du responsable du service voirie vous êtes chargé de :

En mission prioritaire : conduite des engins de terrassement : pelle à pneus et mini-pelle

Ensuite, avec le reste de l'équipe, réaliser des travaux d'entretien de voirie : création de trottoir, mise en enrobé de trottoir, création de passage bateaux, busage de fossé, mise en œuvre d'enrobé à froid (bouchage de nids de poule) ou d'enrobés chauds (à la niveleuse ou à la main), entretien de chemins calcaires...

Vous serez amené à utiliser d'autres engins de travaux publics : cylindre autoporté, chargeuse, plaque vibrante, pilonneuse, scie à sol, gravillonneur (PATA), tracteur avec balai mécanique de voirie...

Vous aurez en charge l'entretien de base des machines confiées (graissage, niveaux...) et devrez prévenir les pannes et organiser les réparations externalisées

Vous pourrez être amené, en cas de besoin, à travailler en renfort pour d'autres services (Eau et Assainissement essentiellement)

Diplômes / expérience :

Titulaire du permis B et C - permis CE (super lourd) souhaité

AIPR et CACES R482 cat. A et cat. B1 nécessaire - débutant accepté

Savoirs - connaissances :

- Connaissance du fonctionnement du matériel confié (cylindre, pelle, mini-pelle, plaque vibrante, lève-bordure...);
- savoir réaliser l'entretien de base de la machine
- Appliquer les règles de sécurité du travail
- Techniques d'entretien de voirie : maçonnerie, enrobés, gravillonnage serait un plus

Les savoir-faire et Savoir-être

Être capable de s'adapter aux imprévus, détecter les dysfonctionnements sur les véhicules

Être sérieux, rigoureux, autonome, savoir rendre compte, esprit d'équipe, sens du service public

Autres :

Lieu d'embauche : BLÉRÉ ; Secteur de travail : territoire communautaire

Durée hebdomadaire de travail : 36.5 H avec RTT

Horaires : 7h30-12h ; 13h30-17h vendredi : 7h30-12h ; horaire d'hiver : 8h le matin de décembre à fin février

Salaire mensuel : à négocier, CNAS (comité d'entreprise), chèques déjeuner

Merci de faire parvenir votre candidature ainsi que votre CV à l'attention de :

Madame la Présidente de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher

39 rue Gambetta 37150 BLÉRÉ info@cc-autourdechenonceaux.fr

Pour plus de renseignements : Aurélie GUÉDON, responsable du service Voirie, Tel : 02.47.23.58.63